

COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nos réf. : 10/CRAT A.952-AN
NDu

Le 10 novembre 2010

**Avis de la CRAT portant sur le Rapport urbanistique et
environnemental relatif à la mise en œuvre de la zone
d'aménagement communal concerté dite « Site de la
Halette » à FLEMALLE**

Conformément à l'article 33 §3 du CWATUPE, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le Rapport urbanistique et environnemental (RUE) relatif à la mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concerté dite « Site de la Halette » à Flémalle.

1. CONTEXTE

<u>Brève description</u> :	Options d'aménagement et évaluation environnementale en vue de la mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concerté dite « Site de la Halette », située sur un ancien charbonnage d'une superficie de 8,87 hectares, en zone de services publics et d'équipement communautaire
<u>Demande</u> :	Rapport urbanistique et environnemental
<u>Localisation</u> :	En bordure occidentale du village de Mons-les-Liège
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'aménagement communal concerté (ZACC).
<u>Demandeur</u> :	Commune de Flémalle
<u>Auteur du RUE</u> :	Fabienne Hennequin et associés, Liège
<u>Autorité compétente</u> :	Conseil Communal de Flémalle
<u>Date de réception du dossier</u> :	22 octobre 2010

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'aménagement de la ZACC du terroir de la Halette.

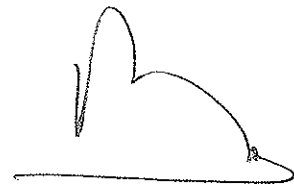
La CRAT constate que le projet assure la réhabilitation d'un ancien site charbonnier et permet d'assainir une friche.

La CRAT relève également la bonne adéquation entre les caractéristiques du site et l'activité projetée (un centre de compétences dédié aux métiers de la construction), ce qui limite les incidences sonores et paysagères du projet.

La CRAT souligne l'accessibilité aisée au site, principalement en transport en commun.

Enfin, la CRAT apprécie que le projet assure la conservation des talus boisés, ainsi le maintien et la gestion des biotopes intéressants rencontrés sur le site.

La CRAT note la bonne qualité du rapport urbanistique et environnemental. Elle souligne principalement l'analyse réalisée sur le paysage et la biodiversité.



Philippe BARRAS,
Président